

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

ACTEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



SOMMAIRE

- FAITS MARQUANTS 2018
 PAGES 4-5
- L'ACTEUR PUBLIC DES RÉSEAUX

PAGES 6-8 Les missions Quelques chiffres Les instances

- LES TRAVAUX
 PAGES 9-13
 L'électricité
 Le gaz
- LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE PAGES 14 16

La production d'énergies renouvelables La maîtrise de l'énergie

LA MOBILITÉ DURABLE
PAGES 17 - 18
L'électromobilité
La mobilité gaz

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

PAGES 19 - 22 L'action de Territoire d'énergie Mayenne La mise en lumière des bâtiments

La mise en lumière des bâtiments Le géo-référencement des réseaux d'éclairage public Le PCRS

LES FINANCES DU SYNDICAT

PAGES 23 - 25 Les recettes de fonctionnement Les recettes d'investissement Les dépenses

LA CONCESSION PAGES 26-28

Le patrimoine Les usagers La qualité de l'énergie

LES MOYENS

PAGE 29-31 Les moyens humains La communication Une équipe à votre service

LE MOT DU PRÉSIDENT



NORBERT BOUVET Président de Territoire d'énergie Mayenne (mandat 2014-2020)

En 2019 et plus que jamais, Territoire d'énergie Mayenne s'est définitivement engagé dans la transition énergétique et, en premier lieu, la production d'énergies renouvelables.

Cette année a été particulièrement marquante pour le département de la Mayenne de ce point de vue puisque 20% de l'électricité consommée a été produite localement par des énergies renouvelables. Un grand pas pour notre département qui atteint, dès 2019 (et donc avec un an d'avance !) les objectifs fixés par le Paquet Energie-Climat de l'Union Européenne. C'est pour poursuivre sur cette dynamique encourageante que Territoire d'énergie Mayenne continue d'investir largement dans les énergies renouvelables : prise de participation dans des unités de méthanisation telle que Méthamaine à Meslay-du-Maine, soutien financier et prise de participation dans le parc éolien porté par l'association Vents Citoyens, développement de projets d'installations photovoltaïques d'envergure...

Territoire d'énergie Mayenne tient toute sa place dans la production d'énergies renouvelables car nous ne pouvons parler de ces nouveaux modes de production d'énergie sans insister sur l'importance des réseaux d'électricité et de gaz. Presque toutes les productions d'électricité et de gaz transitent par des lignes électriques et des canalisations de gaz. C'est la raison pour laquelle Territoire d'énergie Mayenne attache tant d'importance à l'entretien des réseaux concédés à Enedis pour l'électricité et principalement à GRDF pour le gaz naturel mais aussi à Primagaz pour le gaz propane. Notre syndicat, en relation étroite avec ses concessionnaires, veille et travaille au quotidien à une véritable planification énergétique permettant de trouver les solutions optimales et novatrices de raccordement au réseau.

En 2019, Territoire d'énergie Mayenne a renforcé ses liens avec la Région Pays de la Loire, par l'intérmédiaire de l'entente régionale. En effet, les 4 syndicats d'énergie ligériens et le Conseil départemental de la Sarthe ont signé, à l'occasion du Salon des Maires à Paris en novembre 2019, les nouveaux statuts de l'entente régionale intégrant la Région Pays de la Loire en tant que personne associée, spécifiquement sur les enjeux de la transition énergétique. Une véritable relation de coopération notamment par l'accueil des représentants régionaux dans les instances de gouvernance et les différents groupes de travail de l'entente. Une 1ère en France dans ce type de structure.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport d'activité 2019 et vous renouvelle notre engagement de services, de proximité, d'investissement auprès des collectivités mayennaises.

Norbert BOUVET

FAITS MARQUANTS 2019

18 JANVIER

5^{èME}ÉDITION DE LA RÉUNION GÉNÉRALE ANNUELLE DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE MAYENNE



21 FÉVRIER

ECLAIRAGE PUBLIC A SAINT-BAUDELLE : CAMPAGNE DE REMPLACEMENT DE LANTERNES



1er MARS

INAUGURATION DES PYLÔNES TÉLÉPHONIE MOBILE DE CHÂTELAIN ET ST-LAURENT-DES-MORTIERS



19 JUIN

LES SYNDICATS DÉPARTEMENTAUX INAUGURENT LA 1^{ÈRE} BORNE DE RECHARGE RAPIDE EN MAYENNE



16 AU 21 SEPTEMBRE

PAYS DE LA LOIRE ENERGIE TOUR 2019 : UNE SEMAINE « MOBILITÉ DURABLE » SUR FRANCE BLEU MAYENNE



1^{ER} AU 3 OCTOBRE

TERRITOIRE D'ÉNERGIE PAYS DE LA LOIRE RÉUNI AU 37^{èME} CONGRÈS DE LA FNCCR À NICE



21 NOVEMBRE

PROJET OPAIR: TERRITOIRE D'ÉNERGIE MAYENNE REÇOIT LE TROPHÉE DE L'INGÉNIERIE TERRITORIALE



22 NOVEMBRE

LE CONSORTIUM ÉNERGIES RENOUVELABLES AGRICOLES EN MAYENNE (ENRA 53) OFFICIALISE SON EXISTENCE



6 DÉCEMBRE

LA VILLE DE MAYENNE CONFIE SON PATRIMOINE ÉCLAIRAGE PUBLIC À TERRITOIRE D'ÉNERGIE MAYENNE



13 DÉCEMBRE

ST-PIERRE-DES-NIDS MET EN PLACE UN ÉCLAIRAGE DYNAMIQUE SUR SON ÉGLISE







AU SERVICE DES COMMUNES MAYENNAISES



RÉSEAUX ÉLECTRIQUES : extension, renforcement, raccordements, dissimulation...

Propriétaire des 15 000 km de réseaux de distribution publique d'électricité et de gaz, Territoire d'énergie Mayenne réalise pour le compte des communes mayennaises, les travaux d'électrification (effacement, extension, renforcement et sécurisation d'ouvrages principalement en zones rurales) indispensables pour garantir la desserte et la qualité de l'énergie.

ENEDIS, GRDF ET PRIMAGAZ : CONCESSIONNAIRES DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE MAYENNE

Au terme des travaux, les ouvrages sont remis pour exploitation à Enedis, GRDF et Primagaz. Aussi, Territoire d'énergie Mayenne contrôle l'exploitation et l'entretien des réseaux confiés aux concessionnaires.

LES AUTRES MISSIONS DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL



ECLAIRAGE PUBLIC : investissement, maintenance, DT-DICT, cartographie...

Par ailleurs, Territoire d'énergie Mayenne exerce, conformément à ses statuts, des compétences optionnelles, pour le compte des communes, relatives à l'éclairage public, à l'installation de panneaux photovoltaïques, aux infrastructures de communications électroniques, au système d'information géographique, aux groupements d'achats d'énergie, aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques...

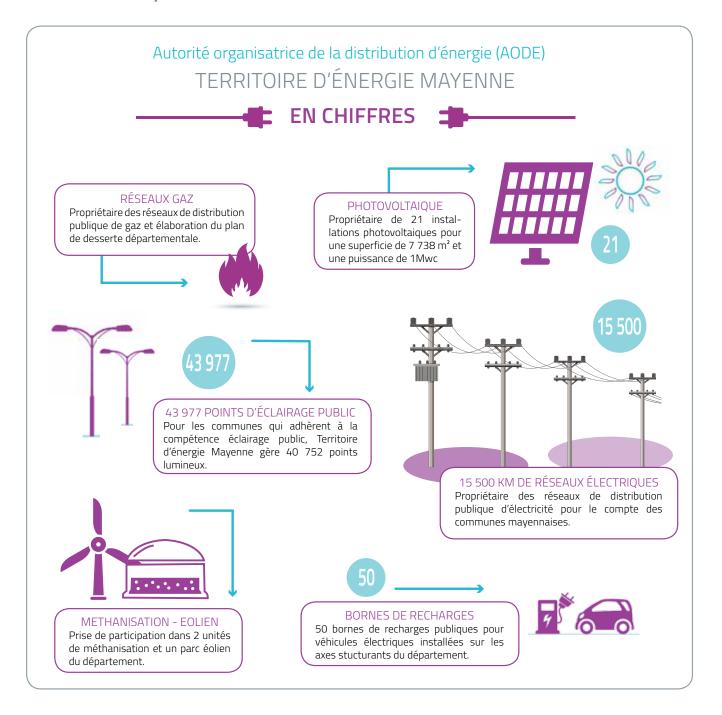


TRANSITION ÉNERGÉTIQUE :

installation de panneaux photovoltaïques, accompagnement à la création d'unités de méthanisation, couverture des zones blanches, infrastructures de recharge pour véhicules électriques...

Le syndicat est aujourd'hui résolument tourné vers la transition énergétique qui devient son cœur de métier. Il est désormais organisé pour : soutenir l'installation de panneaux photovoltaïques en favorisant la consommation sur place de l'électricité produite ; promouvoir la création d'unités de méthanisation en participant financièrement à des projets ; créer des réseaux de chaleur à partir d'énergies renouvelables (bois...) pour le compte des collectivités ; conseiller les collectivités sur les économies d'énergie dans les locaux dont elles sont propriétaires (équipements sportifs et culturels).

Quelques chiffres clés



« L' ACTEUR PUBLIC DE L'ÉNERGIE ET DES RÉSEAUX »

Les instances



Pour assurer sa représentation à Territoire d'énergie Mayenne, chaque commune mayennaise désigne un représentant pour siéger au sein des Commissions Locales d'Energies.

- LE COMITÉ ET LE BUREAU -

- COMITÉ SYNDICAL 45 MEMBRES
- BUREAU SYNDICAL 11 MEMBRES
- LE COMITE SYNDICAL Composé de représentants élus au sein des Commissions Locales d'Energie, le comité syndical est l'organe délibérant du syndicat. Il se réunit pour décider des grandes orientations de Territoire d'énergie Mayenne, identifier les besoins des communes en matière d'énergie et voter les budgets. En 2019, le comité syndical s'est réuni 5 fois : le 6 février, le 24 juin, le 3 septembre, le 22 octobre et le 17 décembre.

- LE BUREAU SYNDICAL -(mandat 2014-2020)







J.Paul COISNON Bruno DE LAVENERE Marcel BARBE



LUSSAN







David BESNEUX Claude ROUILLARD Gérard SAUDRAIS Arlette LEUTELIER J.Paul GIBOIRE











Pour préparer ces réunions du Comité syndical, le bureau syndical s'est réuni 6 fois en 2019 : le 6 février, le 24 juin, le 3 septembre, le 22 octobre, le 25 novembre, et le 3 décembre.

De plus, 1 commission d'appel d'offres (CAO) a eu lieu le 12 juillet 2019 dans le cadre du renouvellement de l'exploitation du service public de fourniture et de distribution de gaz propane sur la commune de Saint-Pierre-la-Cour.

- LES COMMISSIONS -

Pour s'investir au mieux dans les projets de Territoire d'énergie Mayenne, des commissions composées d'élus du comité syndical traitent des sujets suivants : communes urbaines, aménagement numérique du territoire, relations avec les concessionnaires, transition énergétique, comité de choix.

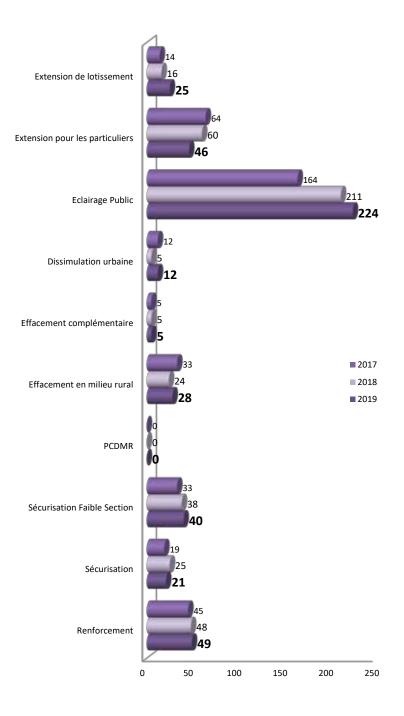
LES TRAVAUX





1. PROGRAMME DES TRAVAUX 2019

450 CHANTIERS ENGAGÉS EN 2019



EN SAVOIR +

Mémo

EFFACEMENT DE RÉSEAUX : opération consistant à enterrer les réseaux électriques ou à les poser en technique discrète sur la façade des bâtiments.

RENFORCEMENT DE RÉSEAUX : modification des ouvrages existants nécessitée par l'accroissement de la demande d'électricité ou par l'amélioration de la qualité de service.

SÉCURISATION D'OUVRAGE : changement des fils nus sensibles aux aléas climatiques.

EXTENSION DE RÉSEAUX : toute canalisation nouvelle nécessaire à l'alimentation d'un consommateur final. L'extension et le branchement sont répertoriés comme des opérations de raccordement.

2. LES DISSIMULATIONS DE RÉSEAU

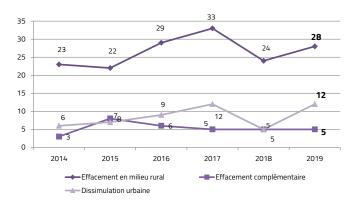
EFFACEMENTS ■ 45 OPÉRATIONS

■ 4 564 K€

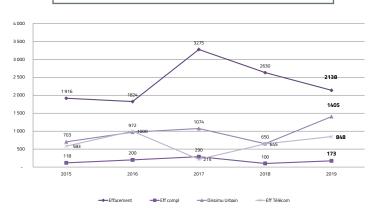
Afin d'améliorer l'environnement esthétique de nos concitoyens, Territoire d'énergie Mayenne réalise, sur demande des communes, des travaux de dissimulation des lignes aériennes. Les réseaux électriques sont ainsi enterrés ou posés en façade des bâtiments. Ce programme comporte 3 types de travaux :

- Les DISSIMULATIONS URBAINES : programme destiné aux communes relevant du régime urbain.
- Les EFFACEMENTS DE RÉSEAUX : programme annuel à destination des communes à statut rural validé par le comité de choix.
- Les EFFACEMENTS COMPLÉMENTAIRES : programme complémentaire pour lequel Territoire d'énergie Mayenne verse une aide moins conséquente à la commune. Ce programme spécifique intervient au coup par coup dans le cadre d'opérations dont la réalisation ne peut être différée.





SUIVI DES INVESTISSEMENTS D'EFFACEMENT EN K€



« ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNES »

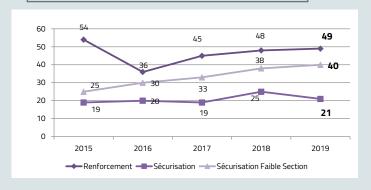
3. LES RENFORCEMENTS DE RÉSEAUX ET LES SÉCURISATIONS D'OUVRAGE

RENFORCEMENTS & SÉCURISATIONS

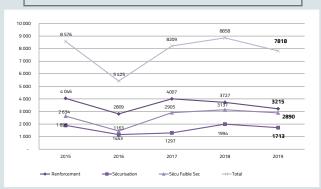
- 110 OPÉRATIONS
- 7818 K€

Lorsque la demande d'électricité s'accroît ou afin d'améliorer la qualité de service, il est nécessaire de modifier les ouvrages existants soit en installant de nouveaux postes de transformation soit en augmentant la capacité des câbles et réseaux en place. Il s'agit là des renforcements et des sécurisations d'ouvrages réalisés en zone rurale par Territoire d'énergie Mayenne.

SUIVI DU NOMBRE D'OPÉRATIONS DE RENFORCEMENT & SÉCURISATION



SUIVI DES INVESTISSEMENTS DE RENFORCEMENT & SÉCURISATION EN K€



4. LES EXTENSIONS DE RÉSEAUX

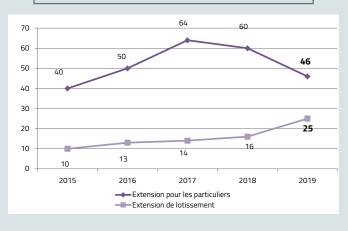
EXTENSIONS ■ 71 OPÉRATIONS

■ 1 403 K€

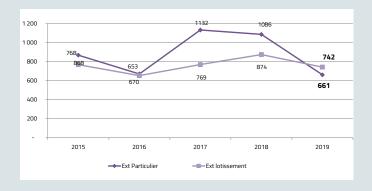
Avant d'engager des travaux liés à l'extension du réseau, le chargé d'affaires de Territoire d'énergie Mayenne vérifie sur place que le raccordement au réseau de distribution est envisageable. Il donne son avis à la collectivité sur les conditions de faisabilité (technique et financière) avant que celle-ci ne délivre l'autorisation d'urbanisme

(certificat d'urbanisme, permis de construire). Une fois toutes ces conditions remplies, Territoire d'énergie Mayenne procède à l'amenée de la puissance et la desserte interne des futurs lotissements communaux.

SUIVI DU NOMBRE D'OPÉRATIONS D'EXTENSION



SUIVI DES INVESTISSEMENTS D'EXTENSION EN K€



Le gaz

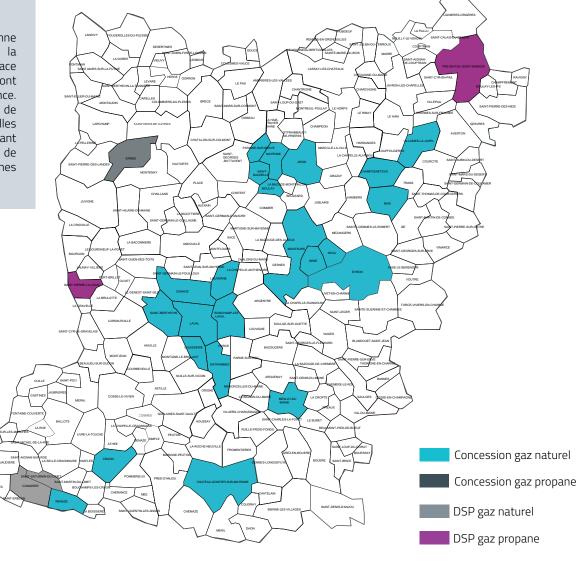
1. LES COMMUNES DESSERVIES EN GAZ

28 COMMUNES DESSERVIES EN GAZ

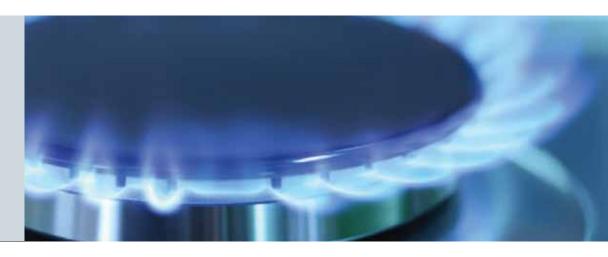
EN SAVOIR +

Les réseaux gaz

Territoire d'énergie Mayenne assure le contrôle de la concession en lieu et place des communes qui lui ont transféré la compétence. Il élabore ainsi le plan de desserte des nouvelles communes et reste le garant du maintien de la qualité de service dans les communes déjà desservies.



- 876,5 KM DE RÉSEAUX **MOYENNE PRESSION**
- 33,5 KM DE RÉSEAUX BASSE PRESSION
- 1 102 GWH ACHEMINÉS
- 26 POSTES DE DÉTENTE
- 37 360 BRANCHEMENTS



2. LA PLANIFICATION GAZ

EN SAVOIR +

ADAPTER LE RESEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ AUX NOUVEAUX USAGES

L'accompagnement des projets de méthanisation s'est traduit par un rôle de facilitateur entre les gestionnaires de réseaux et les porteurs de projet. C'est particulièrement vrai pour les problématiques de raccordement au réseau, dans un territoire où seulement 28 communes sur 242 sont aujourd'hui desservies en gaz naturel et où la consommation n'est parfois pas suffisante pour absorber la production. Dès lors, des solutions novatrices de raccordement doivent être pensées (maillage, rebours) en lien avec les gestionnaires de réseaux.

L'année 2019 a été marquée par la publication des textes législatifs qui encadrent le "droit à l'injection". Après avoir contribué à plusieurs consultations de la Commission de Régulation de l'Energie, Territoire d'énergie Mayenne a travaillé à identifier les zones potentiellement sous tension au regard de la capacité à absorber la production des unités de méthanisation. Le syndicat s'est fortement mobilisé en 2019 pour tenter de faire évoluer la

réglementation et permettre, à terme, que le déploiement des réseaux de gaz dédiés à la méthanisation puisse être utilisé par les usagers du territoire qui consommeraient ainsi un gaz vert produit en Mayenne.



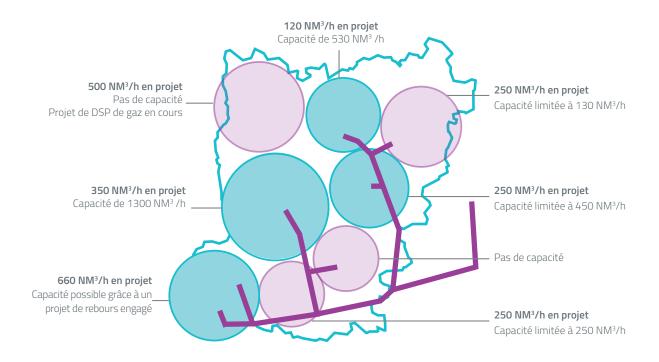
Un poste de rebours

sera installé sur la commune de Craon et permettra aux projets de méthanisation de ne plus avoir de contraintes techniques liés à la capacité d'accueil de leur production sur le réseau.

« UNE VÉRITABLE PLANIFICATION ÉNERGÉTIQUE AU SERVICE D'UN TERRITOIRE EN PLEINE MUTATION »

Territoire d'énergie Mayenne a cartographié les zones susceptibles d'accueillir des unités de méthanisation au regard du réseau de gaz naturel existant. Il a ainsi identifié les zones qui devront faire l'objet de programmes de travaux qui pourront, entre autres, s'orienter

vers des solutions novatrices de raccordement, comme le maillage, le rebours... pour valoriser au mieux le potentiel de méthanisation sur le département.



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



La production d'énergies renouvelables

1. L'ÉOLIEN

En 2019, le syndicat a été associé aux discussions de négociation entre le collectif Vents Citoyens et le développeur Abowind, pour l'acquisition d'un parc de 4 éoliennes, soit une puissance de 11,4 MW, à St-Hilaire-du-Maine. La production annuelle est estimée à 28 500 M

Wh soit **50% de la consommation électrique résidentielle du Pays de l'Ernée** qui compte 21 000 habitants.

Le début du chantier est programmé à l'été 2020 pour une mise en service fin 2020.

2. LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE (BÂTI ET AU SOL)

L'EXPLOITATION

Territoire d'énergie Mayenne est à la recherche permanente d'optimisation et d'amélioration de l'exploitation des sites photovoltaïques, notamment par l'utilisation de l'outil EPICES : plateforme web de supervision et de gestion d'installations d'énergies renouvelables.

LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX PROJETS

Le collège d'Andouillé, propriété du Conseil Départemental de la Mayenne, a fait l'objet d'un accompagnement de Territoire d'énergie Mayenne et dispose aujourd'hui de deux installations photovoltaïques (en autoconsommation et en vente de la totalité). Par ailleurs, une étude d'autoconsommation collective sur le Palindrome de la ville de Laval a été réalisée en fin d'année 2019.

5 études photovoltaïques ont également été menées sur les sites suivants :

- la salle des fêtes de Montigné-le-Brillant
- la mairie de Meslay-du-Maine
- le Boulodrome de Meslay-du-Maine
- le centre technique municipale de Meslay-du-Maine
- l'unité de méthanisation de Meslay-du-Maine

Une demande a été formulée par le Conseil Départemental de la Mayenne pour un accompagnement photovoltaïque sur le collège Alfred Jarry à Renazé.

3. LA MÉTHANISATION

La méthanisation agricole connaît un fort développement dans le département. On compte à fin 2019, 12 unités de méthanisation en fonctionnement dans le département (11 en cogénération et 1 en injection). On recense également 30 projets en développement (5 en cogénération et 25 en injection). Les projets en injection doivent, pour aboutir, répondre entre autres à 2 prérequis techniques :

- un **réseau gaz naturel proche** pour limiter les coûts de raccordement qui peuvent être dans certaines situations rédhibitoires et provoquer la fin du projet,
- un réseau de gaz naturel dont les caractéristiques techniques (diamètre, débit, consommations existantes...) sont susceptibles d'accueillir la production locale de méthane.

Les projets de valorisation du biogaz en injection dans les réseaux de gaz sont une priorité pour Territoire d'énergie Mayenne, compte tenu des atouts qu'ils représentent en matière d'attractivité territoriale. Afin d'accroitre son soutien aux projets de méthanisation, le syndicat s'est investi activement en 2019 à travers des prises de participation dans les projets de méthanisation tels que Congrier-Senonnes, Chalon-du-Maine, Méthagri Sud Laval et Méthamaine.

EN SAVOIR +

Le consortium ENRA

L'émergence des projets de méthanisation dans le département a conduit les acteurs de l'agriculture et de l'énergie en Mayenne (dont Territoire d'énergie Mayenne) à créer un Consortium afin d'informer, promouvoir et sensibiliser les agriculteurs aux énergies renouvelables. Ses membres s'engagent à venir en appui à l'ensemble des initiatives et à favoriser la concrétisation de projets. L'annonce officielle de ce regroupement a eu lieu le vendredi 22 novembre 2019 sur le site d'Echologia à Louverné lors d'une journée consacrée à la méthanisation et au photovoltaïque.

MÉTHAMAINE EN QUELQUES CHIFFRES

Le projet Méthamaine, c'est le développement d'une solution innovante, portée par 11 exploitations agricoles et une SARL spécialisée dans la collecte de fumier de cheval. L' idée est de porter ensemble un projet de méthanisation avec valorisation du biogaz en biométhane injecté sur le réseau de Meslay-du-Maine.

57,5 tonnes/jour de déchets agricoles par jour valorisés

3000 tonnes

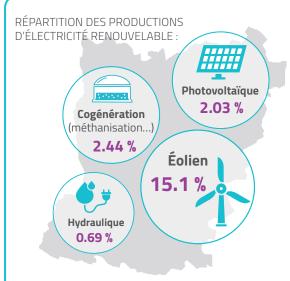
de fumiers de cheval valorisés

12 exploitations agricoles parties prenantes du projet

10 GWh

de gaz renouvelable injecté dans les réseaux/an, soit la consommation annuelle de 500 foyers.





LE SAVIEZ-VOUS?

20,16%

DE L'ÉLECTRICITÉ CONSOMMÉE EN MAYENNE EST PRODUITE LOCALEMENT PAR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Consommation

électrique départementale : 2 177 148 MWh

Production d'électricité

renouvelable départementale: 438 863 MWh

* Chiffres ENEDIS 2019

4. PRISE DE PARTICIPATION AU SEIN DE LA SEM RÉGIONALE CROISSANCE VERTE

La Région des Pays de la Loire, en tant que chef de file de la transition énergétique, a engagé depuis plusieurs années une démarche volontariste de soutien aux initiatives et aux projets menés sur son territoire en matière de développement des énergies renouvelables et de massification des dispositifs de rénovation énergétique des bâtiments.

À cette fin, la région des Pays de la Loire mettra en place une société d'économie mixte (SEM), pour investir dans les projets d'énergie renouvelables et de maîtrise de l'énergie.

L'année 2019 a permis de proposer à tous les partenaires parmi lesquels les membres de l'entente régionale Territoire d'énergie Pays de la Loire, dont Territoire d'Energie Mayenne, un projet de statuts et de règlement des assemblées spéciales de la future SEM régionale.



La maîtrise de l'énergie

1. LE PROGRAMME ACTEE

En 2019, les membres de l'entente « Territoire d'énergie Pays de la Loire » se portent candidats à l'Appel à Manifestation d'Intérêt réalisé dans le cadre du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique). La FNCCR porte ce programme, ainsi qu'EDF en qualité de porteur associé et financeur obligé dans le cadre des Certificats d'Economie d'Energie.

C'est dans ce contexte que les membres de l'entente, dont Territoire d'énergie Mayenne, ont été lauréats de ce programme en fin d'année 2019.

L'OBJECTIF DE CE PROGRAMME

Cet appel à manifestation d'intérêt doit permettre d'apporter un financement sur les coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments des collectivités, pour les acteurs publics, ceci en proposant une mutualisation des projets de territoire permettant de massifier les actions de réduction des consommations énergétiques des collectivités. Ce programme, qui démarrera en 2020, doit permettre de créer des coopérations entre établissements publics agrégateurs d'actions d'efficacité énergétique, idéalement à la maille interdépartementale, mais également infra départementale. En substance, ce programme permet de financer des **études énergétiques**, des postes (ressources



humaines), et des **outils de suivi** des consommations énergétiques et d'instrumentation locale, en mettant l'accent sur des actions de mutualisation pour l'efficacité énergétique. Un travail avec les CEP locaux devra donc être entrepris en 2020.

Afin de mener à bien ces missions, une personne dédiée à la Maîtrise de l'énergie sera recrutée mi-2020.

2. LA PROSPECTIVE ÉNERGÉTIQUE



En 2018, Territoire d'énergie Mayenne a acquis un logiciel (PROSPER) permettant aux collectivités engagées dans un PCAET (Plan Climat Air Energie) de se doter d'un outil leur permettant de scénariser les plans d'actions des PCAET au vu des enjeux sur leurs territoires. Territoire d'énergie Mayenne accompagne les EPCI à fiscalité propre dans l'élaboration des plans de climat-air-énergie territorial par l'échange de données et la mise à disposition d'outils de prospective territoriale. C'est en ce sens qu'en 2019, les EPCI ont bénéficié par Territoire d'énergie Mayenne et par notre prestataire d'une formation à cet outil.

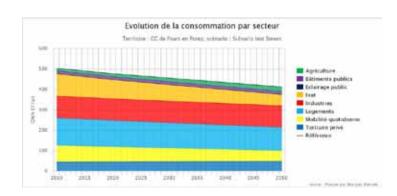
RAPPEL SUR L'OUTIL PROSPER

PROSPER est une application web permettant de construire des scénarios énergétiques aux horizons 2020, 2030 et 2050.

Il met en perspective les données énergétiques du territoire et les développements potentiels. En fonction du plan d'actions envisagé, il permet d'évaluer les impacts financiers, techniques et environnementaux. En ce sens, il contribue à définir la stratégie du plan d'actions à mettre en oeuvre la plus adaptée d'un point de vue énergétique.

PROSPER permet d'élaborer des scénarios sur la base du projet de plan d'actions afin de vérifier qu'il est conforme aux objectifs que la collectivité souhaite se donner. Il permet tout d'abord d'élaborer des scénarios tendanciels : « Ce qu'il se passerait sans nouvelles actions de la part des collectivités locales ». Il donne lieu d'autre part à des scénarios utilisateur : une saisie d'un plan d'actions qui va venir modifier le scénario tendanciel.

Par un affichage sous forme de graphiques et de cartographies, il permet de visualiser et de mieux appréhender les ambitions du territoire.







L'électromobilité

INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (IRVE)

Depuis le début de l'année 2017, Territoire d'énergie Mayenne a déployé un réseau de 50 bornes de recharge normale pour véhicules électriques sur l'ensemble du département.

En 2019, en concertation avec le Conseil Régional des Pays de la Loire, un schéma régional de déploiement de bornes de recharge rapide est mis en place : en Mayenne, 7 bornes sont ainsi installées et mises en service pour compléter le maillage départemental. Cette nouvelle solution de charge rapide, particulièrement adaptée aux itinérances région/département est installée sur des axes structurants et permet ainsi de prolonger l'autonomie des véhicules sur des temps de stationnement réduits par rapport aux bornes normales.

Ces 7 infrastructures de recharge ont été financées par le Conseil Régional à hauteur de 45%, le Conseil Départemental de la Mayenne à hauteur de 27,5% et Territoire d'énergie Mayenne à hauteur de 27,5%.

Ce plan régional de déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) mené par Territoire d'énergie Mayenne et les autres syndicats départementaux d'énergie de la Région Pays de Loire a permis d'assurer une continuité du service de recharge à l'échelle régionale.

EN SAVOIR +

Uniformisation des tarifs au niveau régional

Les syndicats d'énergie des Pays de la Loire se sont réunis le 19 juin 2019 à Craon pour inaugurer la première borne de recharge rapide pour véhicule électrique du département de la Mayenne. Cet évènement fut l'occasion de présenter le maillage resserré du réseau à l'échelle régionale et d'officialiser la nouvelle tarification unique calculée au kilowattheure, appliquée en Pays de la Loire et Bretagne (hors Morbihan) depuis le 1^{er} avril 2019, ainsi que la mise en œuvre active de l'interopérabilité des services, favorisant ainsi la mobilité électrique interrégionale.

D'autre part, cette réflexion régionale a permis d'uniformiser l'accès aux bornes de recharge sur l'ensemble du territoire des Pays de la Loire et également aux utilisateurs mayennais de se recharger dans les mêmes conditions que dans les autres départements ligériens. Actuellement, 560 bornes publiques sont en service en Pays de la Loire dont 47 bornes dites « rapides ».



La mobilité gaz

ACCÉLÉRER LA MOBILITÉ GAZ

L'ambition de Territoire d'énergie Mayenne en termes de mobilité gaz est de permettre un maillage de stations en libre service GNV aux transporteurs, collectivités et à la population mayennaise.

En 2019, deux études de faisabilité ont confirmé le fort intérêt des transporteurs locaux à basculer une partie de leur flotte en GNC (Gaz Naturel Comprimé). De nombreuses recherches foncières ont abouti aux emplacements ci-dessous, pour le développement de deux stations GNV:

STATION DE MAYENNE COMMUNAUTÉ À ARON

Fin 2019, les élus de Mayenne communauté ont souhaité confier la maitrise d'ouvrage du projet de station GNC à Territoire d'Energie Mayenne. La station sera située sur un délaissé de voirie, sur la commune d'Aron au lieu-dit la Briqueterie. Le potentiel est évalué à 34 PL/j susceptible de s'avitailler en gaz d'ici à 5 ans.



STATION DE LAVAL AGGLOMÉRATION À CHANGÉ

La station sera située, sous réserve d'achat du foncier, sur un terrain privé, dans la zone d'activités de la Dahinière à Changé. Le potentiel est évalué à 60 PL/j d'ici à 7 ans.

Les coûts d'investissement (hors étude et frais bancaires) sont évalués à 1.5 M€/station avec un financement de 200 000 € de la Région (pour la station d'ARON).

Enfin, une étude de potentiel a été menée en fin d'année 2019 sur le territoire des Coëvrons, dans le cadre de l'élaboration du PCAET de la communauté de communes des Coëvrons. Il s'agit d'identifier les potentiels consommateurs et transporteurs susceptibles de basculer une partie de leur flotte en GNV. Cette étude de potentiel a permis de recenser 6 entreprises favorables au renouvellement d'une partie de leurs véhicules au GNV avec un potentiel de 10 véhicules à court terme et plus de 20 véhicules à moyen terme.

ZOOM SUR...

L'entente régionale des syndicats d'énergie des Pays de la Loire

Depuis 2013, les 4 syndicats d'énergies des Pays de la Loire à savoir le Siéml, le Sydev, le Sydela et Territoire d'énergie Mayenne ; ainsi que le conseil départemental de la Sarthe, mutualisent leurs forces au sein d'une union régionale. Ils mènent des actions conjointes et concertées qui visent à développer des opérations en faveur de la maîtrise de l'énergie, des énergies renouvelables, de la mobilité électrique et permettent de mieux défendre les intérêts des collectivités, en relayant les problématiques locales au niveau régional et national.

2013

NAISSANCE DE L'ENTENTE PÔLE ÉNERGIE PAYS DE LA LOIRE

2018

TRANSFORMATION DE L'ENTENTE EN TERRITOIRE D'ÉNERGIE PAYS DE LA LOIRE

2019

SIGNATURE DES NOUVEAUX STATUTS DE L'ENTENTE TERRITOIRE D'ÉNERGIE PAYS DE LA LOIRE

avec intégration de la Région des Pays de la Loire en tant que personne associée, spécifiquement sur les enjeux de la transition énergétique.



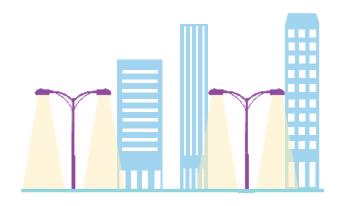




L'action de Territoire d'énergie Mayenne

Chaque année, pour le compte des communes ayant transféré la compétence éclairage public, Territoire d'énergie Mayenne effectue des travaux de renouvellement, d'illumination ou de maintenance. Ainsi, sur la base des prescriptions des communes, le syndicat départemental est chargé des études, de la réalisation des travaux d'éclairage public et participe à leur financement.





INVESTISSEMENT

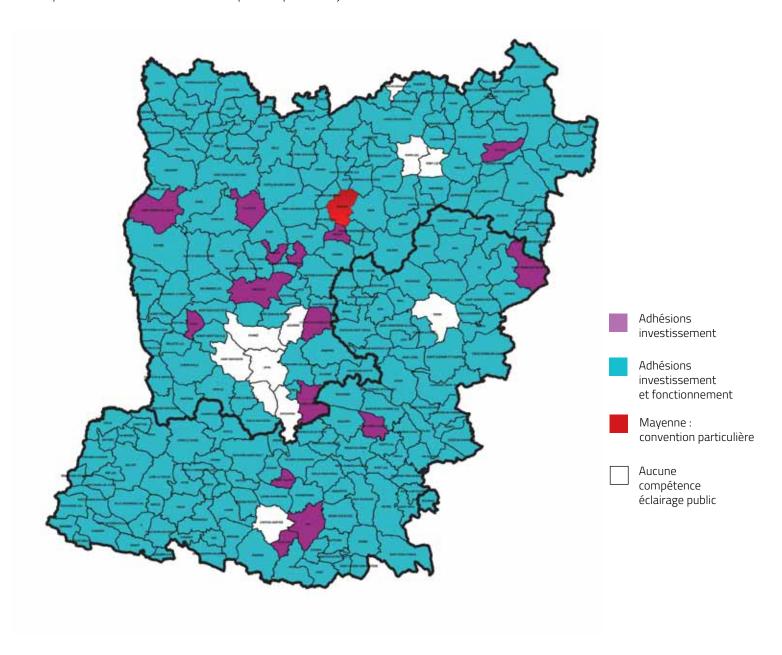
Territoire d'énergie Mayenne gère le suivi technique et administratif des travaux neufs. Dans ce cadre, un accompagnement financier est proposé par le syndicat à hauteur de 25%. Il se charge également de la récupération du FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA). Territoire d'énergie Mayenne se charge de collecter et valoriser les CEE.

MAINTENANCE

Territoire d'énergie Mayenne assure l'ensemble des prestations classiques de maintenance, les dépannages et la fourniture nécessaire lors des interventions.

- LE MARCHÉ DE MAINTENANCE ÉCLAIRAGE PUBLIC -

Répartition du marché de maintenance passé depuis le 1er janvier 2018 :



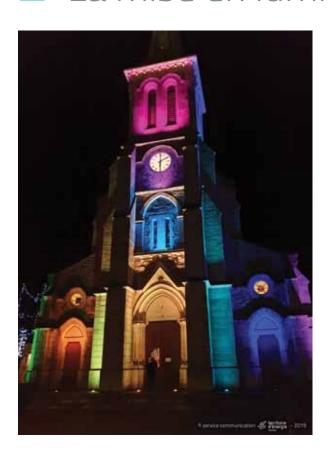
EN SAVOIR +

Un logiciel à votre service

smartgeo

Depuis 2009, le syndicat met à disposition de ses adhérents (compétence maintenance), un logiciel spécifique permettant de consulter le patrimoine éclairage public et d'effectuer les demandes de dépannage : http://ep.territoire-energie53.fr/

La mise en lumière des bâtiments



De plus en plus de communes sollicitent les services de Territoire d'énergie Mayenne pour la mise en valeur de leur patrimoine par l'éclairage.

Aussi, en tant que maître d'ouvrage des travaux d'éclairage public, Territoire d'énergie Mayenne les accompagne dans la réalisation des études, le suivi du chantier et participe au financement des opérations. Emergent ainsi des projets innovants de mise en lumière dynamique sur les façades des mairies ou des églises ; une véritable technologie en matière d'animation et de mise en valeur d'un édifice public par la lumière.

Ainsi, Territoire d'énergie Mayenne, qui a acquis une expérience dans ce domaine, propose aux communes des systèmes de mise en lumière qui permettent de programmer des changements de couleurs et de paramétrer de multiples scénarios d'éclairage tout au long de l'année. Cela contribue aussi à la redynamisation du patrimoine communal.



Le géoréférencement des réseaux

Depuis 2013, le syndicat départemental propose à l'ensemble de ses adhérents (compétence maintenance), de géoréférencer leurs réseaux d'éclairage public mais aussi de répondre aux DT et DICT.

Ainsi, Territoire d'énergie Mayenne se charge de répondre à leur place aux obligations réglementaires en enregistrant l'ensemble de leurs réseaux d'éclairage public sur une plate-forme spécifique (Inéris). Il répond parallèlement aux DT (déclaration de travaux) et DICT (déclaration d'intention de commencement de travaux) pour le compte de la commune.

Dans la mesure où la commune confie cette mission à Territoire d'énergie Mayenne, les charges occasionnées sont répercutées pour partie. Le forfait annuel s'élève à 0.20 € par mètre linéaire de réseau souterrain d'éclairage public.

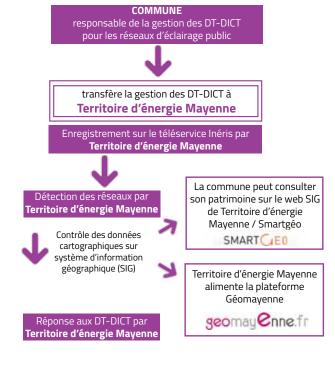
Sur l'année 2019, le géoréférencement a été priorisé sur les communes urbaines compte tenu des obligations règlementaires (Obligation géoréférencement des réseaux sensibles en classe A au 1er janvier 2020).

La poursuite du géoréférencement sur les communes rurales déjà adhérentes a donc été moins importante que prévue. 7 Communes rurales ont fait l'objet d'une détection de réseau en 2019 (Bais, Pré-en-Pail, St-Samson, La-Bigottière, La-Bazoge-des-Alleux, Asse-le-Berenger et Arquenay).

182 ADHÉSIONS A LA COMPETENCE DT/DICT

927 KM DE RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DÉTECTÉS

4 506 DT/DICT TRAITÉS



Le PCRS (Plan de corps de rue simplifié)

TERRITOIRE D'ÉNERGIE MAYENNE, AUTORITÉ LOCALE COMPÉTENTE POUR LE PCRS

La réforme anti-endommagement des réseaux « DT-DICT » parue en 2012 oblige les communes à améliorer la sécurité des personnes et des biens lors de travaux à proximité de réseaux enterrés. Pour ce faire, elles ont l'obligation de géolocaliser les réseaux dits sensibles (électricité, gaz, éclairage public...) présents sur leur territoire avec une précision inférieure à 40cm (Classe A). Ensuite, les réseaux géoréférencés seront positionnés sur un fond de plan de très grande précision appelé PCRS : Plan de Corps de Rue Simplifié.

En 2026, les réseaux enterrés sensibles et non sensibles sur l'ensemble du territoire national devront être géoréférencés dans le système national de coordonnées en classe A. Tous les gestionnaires de réseaux auront l'obligation d'utiliser le PCRS. Les gestionnaires de réseaux sensibles devront répondre en classe A sur l'ensemble du territoire et les gestionnaires de réseaux non sensibles devront répondre en classe A en unités urbaines.

EN COPILOTAGE AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MAYENNE, TERRITOIRE D'ÉNERGIE MAYENNE ASSURERA LES MISSIONS SUIVANTES :

- Mettre en place la gouvernance avec les partenaires
- Produire le PCRS initial
- Contrôler la production des données
- Consolider les données et les stocker
- Diffuser les données aux ayants droits
- Organiser, produire, contrôler les mises à jour
- Animer et former les acteurs
- Animer la gouvernance

Territoire d'énergie Mayenne a pour objectif de mutualiser la production et la mise à jour d'un tel référentiel entre acteurs publics et privés qui partagent la nécessité d'un fond de plan et les mêmes objectifs de précision sur la gestion de leurs données.

EN QUOI LE PCRS EST-IL COMPLÉMENTAIRE AUX OUTILS SIG EXISTANTS ?

Le PCRS a vocation à devenir le nouveau référentiel à très grande échelle.

Actuellement, la plupart des SIG utilisent des couches de base comme les cartes IGN, le cadastre et des vues aériennes en couche de base mais leur précision est insuffisante et le catalogue des données disponibles rocte limité

Le PCRS, de part sa structure, peut donner la possibilité aux SIG existants de modéliser l'ensemble du domaine public et ainsi mieux gérer le patrimoine des collectivités (réseaux, voirie, signalisation, espace vert, batiment). Le PCRS permettra un élargissement des usages : gestion des réseaux, de la voirie, de l'urbanisme, modélisation des risques d'innondations... Le recours au PCRS permettra également de limiter les risques d'accidents et d'endommagement des réseaux.



LES FINANCES DU SYNDICAT



Les recettes de fonctionnement

- LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITÉ (TCFE) -

Prélevée directement sur la facture d'électricité de l'usager, cette taxe est calculée selon la consommation d'électricité par les usagers pour une puissance souscrite inférieure ou égale à 250 kVA. Le montant de cette taxe est obtenu en appliquant au tarif un coefficient multiplicateur unique. Le coefficient multiplicateur doit être voté par l'assemblée délibérante de la collectivité avant le 1er octobre de chaque année pour une prise d'effet au 1er janvier de l'année suivante.

Les communes à régime urbain perçoivent directement le produit de cette taxe.

Pour les communes relevant du régime rural, la taxe est perçue intégralement par le syndicat et contribue au financement partiel des travaux d'électrification de celles-ci.

- LES REDEVANCES DE CONCESSION -

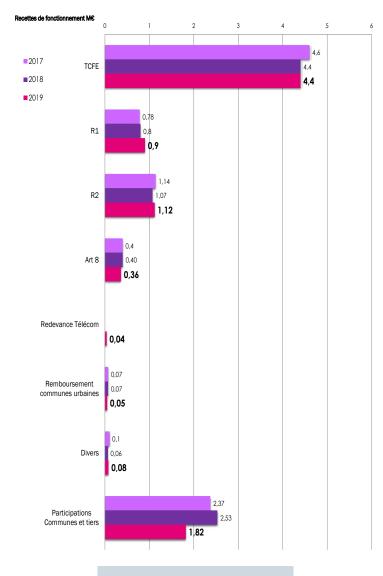
Territoire d'énergie Mayenne, en tant qu'autorité concédante, met à la disposition de ses concessionnaires l'ensemble des ouvrages dont il est propriétaire. Les concessionnaires lui versent des redevances classifiées en 2 catégories :

- la **redevance R1 dite de fonctionnement** finance l'exercice du pouvoir concédant (contrôle du contrat de concession, conseils aux usagers...)
- la **redevance R2 dite d'investissement** valorise les dépenses effectuées par le syndicat et ses collectivités maîtres d'ouvrages (travaux sur les réseaux électriques).

- L'ARTICLE 8 DU CAHIER DES CHARGES -

Le cahier des charges est un contrat élaboré entre l'autorité concédante (Territoire d'énergie Mayenne) et son concessionnaire (Enedis). Ce document définit les dispositions liées au service concédé. L'article 8 du cahier des charges prévoit le versement, par le concessionnaire à l'autorité concédante, d'une contribution annuelle pour la participation au financement des travaux destinés à l'amélioration esthétique des ouvrages de la concession, dont l'autorité concédante est maître d'ouvrage.

Ces différentes recettes contribuent à minorer les participations des communes lors de travaux réalisés pour leur compte.



- LES PARTICIPATIONS DES COMMUNES ET DES USAGERS -

Les participations appelées portent principalement sur les travaux d'extension, d'effacement des réseaux et désormais d'éclairage public. Elles apparaissent dans les recettes de fonctionnement et d'investissement.

Ainsi, l'ensemble des propriétaires riverains peuvent être amenés à participer au coût d'une extension de réseaux et à celui de l'aménagement de la voie publique, nouvelle ou existante, qui valorise leur patrimoine.

Conformément aux lois « Solidarité et Renouvellement Urbain : SRU » et « Urbanisme Habitat : UH », seules les communes sont habilitées à facturer aux usagers demandeurs. Au titre de ces travaux, Territoire d'énergie Mayenne contribue financièrement à hauteur de 50% en moyenne.

Les recettes d'investissement

- I F FACF -

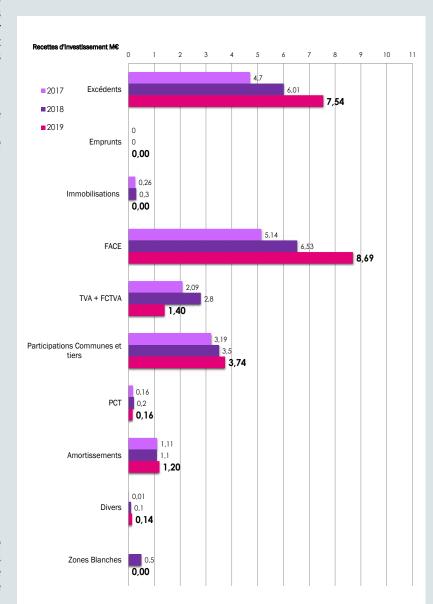
Le syndicat perçoit des subventions du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electricité. Celui-ci a été institué en 1936 pour contribuer au financement des travaux d'extension et de renforcement des réseaux de distribution publique de collectivités rurales.

En 2011, il devient un **Compte d'Affectation Spéciale (CAS)** intégré au budget de l'Etat. Sa dénomination est désormais **CAS FACE « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale »**. Les décisions d'attributions ne sont plus prises par le conseil du FACE mais par les ministères chargés de ce dossier.

Le CAS FACE a pour vocations principales :

- accompagner le financement des travaux d'extension et de renforcement de réseaux,
- contribuer au financement des travaux d'effacements de réseaux en zone rurale,
- participer au financement des sécurisations d'ouvrage. Ces modalités d'attribution restent précaires et révocables.

■ RECETTES D'INVESTISSEMENT 22,9 M€ EN 2019

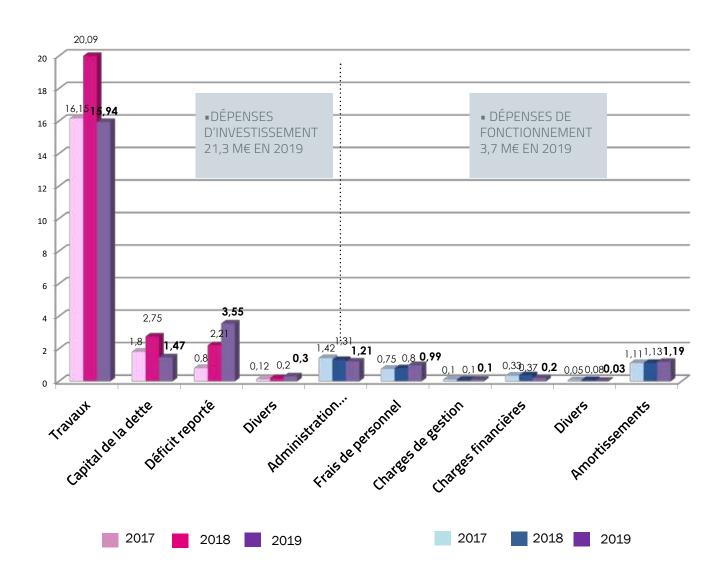


- L'EMPRUNT CONTRACTÉ PAR LE SYNDICAT -

En 2019, Territoire d'énergie Mayenne n'a pas contracté d'emprunt, justifiant une gestion financière saine de la structure. La capacité de remboursement intégral de la dette est de moins d'une année au 31 décembre 2019 (solvabilité du syndicat).

Les dépenses

- LA RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT -





Le patrimoine

EN SAVOIR +

Le contrat de concession

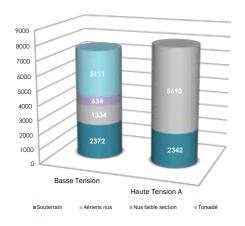
Territoire d'énergie Mayenne, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie (AODE), est propriétaire des réseaux électriques et gaz. Au terme des travaux réalisés sur ces réseaux, les ouvrages sont remis en exploitation à Enedis/GRDF. Aussi, Territoire d'énergie Mayenne conclut un contrat avec les concessionnaires Enedis/EDF/GRDF, pour l'exploitation et l'entretien des réseaux, dont il assure le contrôle.

L'année 2019 fut l'année de mise en oeuvre du contrat préalablement signé à la fin de l'année 2018 entre Territoire d'énergie Mayenne, Enedis et EDF.

- LES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES -

Sur le territoire mayennais, on compte : - 7 452 km réseau basse tension (+6

- 7 452 km réseau basse tension (+6 km par rapport à 2018)
- 8 035 km réseau moyenne tension HTA (+36 km par rapport à 2018)
- 7 452 KM DE RÉSEAUX BT
- 8 035 KM DE RÉSEAUX HTA



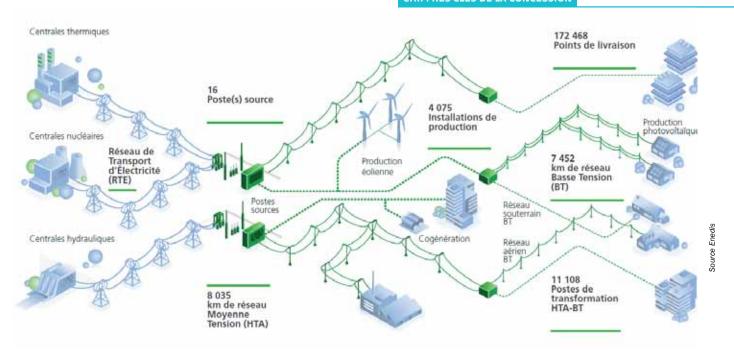
RÉPARTITION DES RÉSEAUX EN 2019 (EN KM)





Réseaux HTA et BT (en km)

CHIFFRES CLÉS DE LA CONCESSION



Les usagers

- 122 426 USAGERS* (- 6% PAR RAPPORT À 2018)
- 772 GWH CONSOMMÉS* (- 5,6% PAR RAPPORT À 2018)

*aux Tarifs Réglementés de Vente

EN SAVOIR +

La disparition des tarifs réglementés de vente (TRV)

Depuis le 1er janvier 2016, les communes ou établissements détenant des contrats d'une puissance supérieure à 36 kVA (tarifs «jaune» et tarifs «vert») ne peuvent plus bénéficier de tarifs réglementés. C'est pourquoi, nous observons une baisse importante du nombre d'usagers en tarifs jaune et vert.

Afin d'accompagner les collectivités concernées dans la souscription de nouveaux contrats d'électricité, Territoire d'énergie Mayenne met en place des groupements de commandes d'achat d'électricité.

GROUPEMENT D'ACHAT TARIF BLEU – LANCEMENT DU MARCHÉ

La loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat redéfinit le périmètre des clients non domestiques éligibles au Tarif Réglementé de Vente d'électricité. En effet, à partir du 1er janvier 2021, seuls les clients non domestiques qui emploient moins de 10 personnes, et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total du bilan annuel n'excèdent pas 2 millions d'euros seront éligibles aux Tarifs Réglementés de Vente.

Dès lors, de nombreux contrats d'électricité disposant actuellement des tarifs réglementés d'électricité prendront automatiquement fin le 31 décembre 2020. Les abonnements tarif bleu (puissance inférieure à 36 KVA) des communes sont particulièrement concernés.

Dans ce contexte, Territoire d'Energie Mayenne, en sus du groupement d'achat tarif jaune qu'il coordonne depuis 2018, propose ainsi au groupement la gestion et l'achat de fourniture d'électricité des sites dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 Kva (tarifs « bleus » bâtiments et éclairage public).

La qualité de l'énergie

 83,2 MIN DE COUPURE PAR USAGER EN 2018
 3 % PAR RAPPORT À 2018

EN SAVOIR +

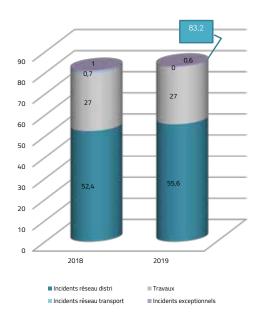
Les obligations du concessionnaire

Conformément à l'article 32 du cahier des charges de concession, le concessionnaire présente pour chaque année civile à l'autorité concédante, dans le délai de six mois qui suit l'exercice considéré, un compte-rendu d'activité faisant apparaître les indications concernant les travaux neufs, l'exploitation, les relations avec les usagers... Avec ce compte-rendu annuel, est annexée l'évaluation, par le concessionnaire, des provisions constituées pour le renouvellement des ouvrages de la concession, ainsi que de la valeur des ouvrages concédés, dont la partie non amortie.





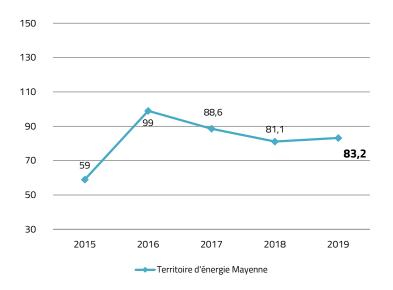
Consultez l'intégralité des Comptes-Rendus d'Activité des Concessionnaires sur notre site web www. territoire-energie53.fr



TEMPS MOYEN ANNUEL DE COUPURE PAR USAGER PAR AN (EN MINUTE)

La durée moyenne de coupure a augmenté d'environ deux minutes en 2019.

Cette évolution est due principalement à la recrudescence des évènements climatiques provoquant de nombreux dégâts sur les réseaux électriques. En effet, la Mayenne a été touchée par plusieurs phénomènes météorologiques importants en 2019, qui ont notablement impacté le réseau électrique de la concession : tempêtes Gabriel les 29 et 30 janvier, Freyja le 4 mars, Miguel en juin, bourrasques de vents et orages le 14 octobre.



TEMPS MOYEN TOTAL (INCIDENTS + TRAVAUX) DE COUPURE PAR AN ET PAR USAGER (EN MINUTE)

LES MOYENS

Les moyens humains

22 AGENTS

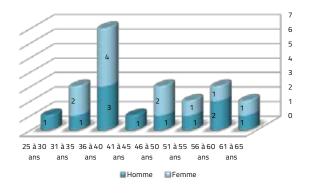
Au 31 décembre 2019, l'effectif de Territoire d'énergie Mayenne est composé de 22 agents. On note l'arrivée de :

- Alexandra BORDEAU-POISSON (Directrice Générale des Services),
- Chantal DUQUESNE (Assistante de Direction),
- Jean-Florent CANET (Chargé d'affaires Eclairage public),
- Alain DELEAUNE (Chargé d'affaires Eclairage public),
- Christophe LEMARIÉ (Chargé de mission Concession),
- Lætitia SETTI (Assistante administrative réseaux, en remplacement de Fabienne MERRIEN),

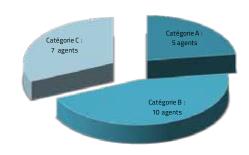
- Sophie FERRIER (Chargée de communication, à mi-temps avec Hélène DAVID)

L'équipe est constituée de 11 hommes et 2 femmes en filière technique et de 9 femmes issues de la filière administrative.

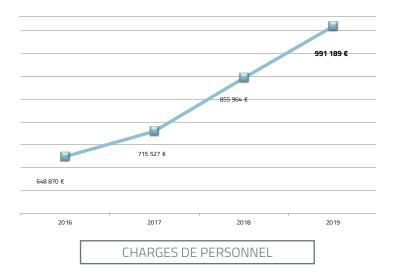
La moyenne d'âge du personnel de Territoire d'énergie Mayenne est de 43,57 ans.



RÉPARTITION DES AGENTS PAR ÂGE ET SEXE

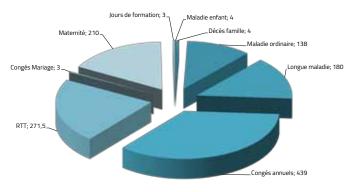


RÉPARTITION DES AGENTS PAR CATÉGORIE



TICKETS RESTAURANT: Le nombre de tickets restaurant versés en 2019 au personnel est de 2 723, soit un montant de 20 694 €. La participation financière à la charge du syndicat est de 12 416 € (4€56 par ticket).

« AU SERVICE DES ÉLUS ET DES USAGERS »



NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE

La communication

Au quotidien, Territoire d'énergie Mayenne développe sa politique de communication afin de valoriser sa place d'acteur public au service de l'énergie et des réseaux de la Mayenne.

UN RÉSEAU DE PARTENAIRES

Afin d'accroitre sa visibilité, Territoire d'énergie Mayenne développe son réseau de partenaires avec :

- les syndicats d'énergie des Pays de la Loire, via l'entente régionale Territoire d'énergie Pays de la Loire ;
- le Conseil Départemental de la Mayenne et la Région Pays de la Loire via une convention de coopération entre ces 3 entités sur différentes thématiques (mobilité, Plan Climat Energie...);
- la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) à laquelle le syndicat adhère et qui lui sert de référence pour les débats nationaux ;

- l'AMF53 via une convention de partenariat qui vise à collaborer plus étroitement pour les événements et la communication vers et avec les élus du département;
- **les entreprises réseaux du département** auxquelles Territoire d'énergie Mayenne confie la réalisation des travaux d'électricité, de gaz et d'éclairage public ;
- les concessionnaires de véhicules électriques pour développer la promotion de la mobilité électrique auprès du grand public.



LES ACTIONS DE COMMUNICATION 2019

- Réunion générale annuelle du syndicat
 18 janvier 2019 LOUVERNÉ
- Inauguration des pylônes zone blanche de Chatelain et St Laurent-des-Mortiers – 1er mars 2019
- Conférence régionale sur l'interopérabilité des IRVE
 - 19 juin 2019 CRAON
- o Inauguration de la borne de recharge rapide pour véhicules électriques de Craon
- o Présentation des actions régionales de l'entente Territoire d'énergie Pays de la Loire
- Pays de la Loire Energie Tour
 - du 16 au 21 septembre 2019 LAVAL
- o Semaine d'information « mobilité durable » sur France Bleu Mayenne
- o Partenariat avec les concessionnaires de véhicules électriques pour offrir des lots aux auditeurs
- Participation au congrès de la FNCCR
 - 1, 2 et 3 octobre 2019 NICE
- o Tenue d'un stand commun à l'entente Territoire d'énergie Pays de la Loire
 - o Organisation logistique déplacement élus et agents

- Conception de la plaquette PCRS
 - octobre 2019
- Inauguration de la borne de recharge rapide du Palindrome à Laval
 - 30 octobre 2019 LAVAL
- Participation au salon des Maires 19-20 et 21 novembre 2019 - PARIS
- o Petit déjeuner avec AMF53 et Enedis et TE53 pour les élus mayennais (mardi 19.11).
- o Trophée de l'Ingénierie Territoriale 2019 remis par la rédaction du magazine Techni.cités dans la catégorie Prix du projet Gestion des risques/Gemapi pour le projet OPAIR développé en 2018 (mardi 19.11).
- o Signature des nouveaux statuts de l'entente régionale Territoire d'énergie Pays de la Loire : les 4 syndicats d'énergie ligériens et le Conseil Départemental de la Sarthe ont signé les nouveaux statuts de l'entente régionale qui intègrent désormais la Région des Pays de la Loire.
- Rédaction et conception rapport d'activité 2018 sept oct – nov 2019
- En continu: newsletters, points presse divers, revue de presse, évènements de communication interne...

Une équipe à votre service



Julien HINAULT Responsable activités opérationnelles réseaux & mission numérique 02 43 59 78 98 - 06 89 20 30 01 julien.hinault@ territoire-energie53.fr



Alexandra BORDEAU-POISSON 02 43 59 78 93 07 56 06 00 80 alexandra.bordeau@ territoire-energie53.fr



Chantal DUQUESNE Assistante de Direction 02 43 59 99 44 secretariat.direction@ territoire-energie53.fr



PRÉSIDENT Norbert BOUVET 02 43 59 99 44

SECTEUR NORD-EST



Chargé d'affaires 02 43 59 78 95 / 06 70 55 22 60 serge.brunet@ territoire-energie53.fr

Assistante LOT 3 : Laetitia SET Fabienne MERRIEN

SECTEUR SUD-EST & NORD





Eva AABOUD



Assistante LOT 2-6 / 4-5 02 43 59 99 83 eva.aaboud@ territoire-energie53.fr



Isabelle CHEVALIER Gestion du personnel / Comptabilité 02 43 59 07 13 isabelle.chevalier@ territoire-energie53.fr



Hélène DAVID Chargée de communication 02 43 59 07 14 06 85 62 77 99 helene.david@ territoire-energie53.fr



Chargée de communication sophie.ferrier@ territoire-energie53.fr



Ingrid BRUGIONI Cheffe de projet PCRS 02 43 59 78 91 07 56 06 22 46 ingrid.brugioni@

Sophie FERRIER 02 43 59 07 14 06 85 62 77 99





SECTEUR NORD-OUEST

Jean-Florent CANET Chargé d'affaires 02 43 59 99 74 / 07.56.06.38.33 iean.florent.canet@ territoire-energie53.fr



Fabienne MERRIEN Assistante LOT 1 - 3 02 52 21 05 29 fabienne.merrien@ territoire-energie53.fr



Laetitia SETTI (remplacement F.MERRIEN) Assistante LOT 1 - 3 02 52 21 05 29 laetitia.setti@ territoire-energie53.fr

SECTEUR SUD-OUEST



Loïc PAILLARD Chargé d'affaires 02 43 59 78 94 06 70 55 22 87 loic.paillard@ territoire-energie53.fr

Assistante LOT 4-5: Eva AABOUD







territoire-energie53.fr



Raphaël FOUASSIER

02 43 59 99 75

06 48 11 02 23

raphael.fouassier@

Alain DELEAUNE

Chargé d'affaires

Eclairage public

02 52 21 07 33

07 56 06 11 12

alain.deleaune@

territoire-energie53.fr

Responsable Eclairage public

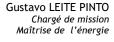
Thierry DAVID Cartographe - SIG 02 43 59 78 97 thierry.david@ territoire-energie53.fr



territoire-energie53.fr



Christophe LEMARIÉ Chargé de mission concession 02 52 21 07 32 07.56.06.09.32 christophe.lemarie@ territoire-energie53.fr



gustavo.leite.pinto@ territoire-energie53.fr





TERRITOIRE D'ÉNERGIE MAYENNE

Parc Technopolis Rue Louis de Broglie - Bât R 53810 CHANGE accueil@territoire-energie53.fr www.territoire-energie53.fr

